

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRE DE CONFORMITE A L'EXIGENCE				Présentation de la question	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale	Commentaires	
	0	1	2	3						
A) THEORIE DU CHANGEMENT	0	1	2	3						
1. Définition des objectifs généraux						RESULTAT (N) - A	30	/30		
						TOTAL RESULTATS (A)	12	/12		
1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports ?	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté	Oui, les documents supports mentionnent que les investissements dans le fonds visent à contribuer à un ou plusieurs objectifs de transformation durable			1	2	2	/2	Le fonds affiche ses objectifs de transformation durable sur le site internet . Les Objectifs de transformation durable OTD sont affichés, et construits à partir des cibles OCDO (en particulier 102, 4, 4, 12).	
2. Comment est décrit et justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales et environnementales	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits en lien avec des cibles précises issues des cadres de référence (par exemple les six cibles des 7P OCDO)		1	2	2	/2	Les OTD sont en lien avec les cibles OCDO, et répondent à des besoins peu ou mal couverts selon plusieurs études.	
3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec son objectif général de transformation durable ?	Non, l'objectif général n'est pas décrit en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décrit en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décrit en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs, les objectifs étant alignés avec un référentiel de référence quand celui-ci existe		1	2	2	/2	Lors de l'investissement, l'équipe de gestion établit une Feuille de Route Impact en collaboration avec les dirigeants, visant à définir des objectifs d'impact clairs, mesurables et alignés avec la vision et le modèle économique de la société. Les objectifs stratégiques d'impact sont définis avec des indicateurs associés, reliés aux cibles des OCDO. Ils sont classés en différentes catégories (habitation, réemploi, moyen humain) et pondérés selon leur faisabilité et leur alignement avec la stratégie d'impact. Une situation de référence est prise en compte lorsque cela est possible.	
4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente)	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente). Il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente). Il y a un réel besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes		1	2	2	/2	Investi modeste des fonds, gérés par INCO Ventures, afin de financer des projets de structures de l'ESS ou à impact qui apportent des solutions innovantes et durables aux défis de notre société. Les offres de financement pour ces cibles sont limitées.	
4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs. Elle a en outre le potentiel d'être largement déployée et de constituer un nouveau type de stratégie dans la mesure où elle n'implique pas de barrières à l'entrée importantes (et/ou un fonds d'engagement ad hoc des OCDO)		0	0	0	0		
5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avis de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALITATIVE)	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux)	Oui, dans ses documents supports (la juridique et commerciale) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, traduisant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.			1	2	2	/2	Le fonds se définit à Impact et mobilise sur ses supports les trois piliers d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure. Le fonds affiche ses objectifs de transformation durable sur le site internet .	
6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALITATIVE)	Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son intention de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis	Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis comme matérialisées des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (sur base de la seule sélection des émetteurs à venir)			1	2	2	/2	Les externalités négatives sont réévaluées annuellement dans le cadre de la collecte de données Impact et ESG, lors de laquelle les émetteurs fournissent des informations relatives aux PAI (Principal Adverse Impact), en application des standards européens issus de la directive SFDR. L'équipe de gestion analyse à cette occasion si des externalités négatives matérielles ont émergé. Le cas échéant, l'investisseur les adresse en priorité à son Plan d'Action ESC construit annuellement avec les dirigeants. Un contrôle interne du respect de l'application de la méthodologie est assuré à la fois par le Responsable Compliance et par le Chief Impact Officer.	
2. Définition des actions déployées par l'investissement financier pour atteindre les objectifs (i.e. causer les changements recherchés)	0	1	2	3		TOTAL RESULTATS (B)	18	/18		
7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION QUALITATIVE)	Les actions pour atteindre les objectifs finés ne sont pas décrites	Les actions pour atteindre les objectifs finés sont décrites de manière rapide	Les actions pour atteindre les objectifs finés sont décrites de manière détaillée		2	2	4	/4	Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont décrites dans les documents supports : prise en compte des critères ESG et d'impact dans les analyses privées/investissements et dans le suivi des sociétés en portefeuille	
8. Permet la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne N).										
1. Apport d'un capital flexible										
2. Développement de nouveaux marchés de capitaux ou l'offre est insuffisante										
3. Apport d'un soutien non financier										
4. Engagement actionnarial										
5. Signalement de l'importance de l'impact (signeur de marché)										
6. Signalement de l'importance de l'impact (signeur secteur)										
8.1 Le fonds utilise-t-il d'autres "mécanismes d'impact" que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrit, (QUESTION BLANCHE)	Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'est pas de preuve empirique de leur efficacité	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité		0	0	0	0		
9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité ? (QUESTION QUALITATIVE)	Non, le fonds présente les actions déployées dans les documents supports sans justifier qu'elles lui permettent d'avoir un effet additionnel	Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité			1	2	2	/2	Le fonds investit dans des structures, de tous statuts, afin d'adresser les enjeux exprimés dans la thèse du fonds : Economie Circulaire, Bien Vieilles, Inclusion et Insertion, et Education et Engagement. Le fonds se fixe des objectifs en termes d'entreprises présentant l'engagement ESG. Tous les investissements sont également évalués sur leur impact et risques ESG (méthodologie INCO Ratings). Les participations sont également suivies annuellement lors de la collecte d'impact ESG, ou un plan d'action ESG est défini en vue d'améliorer l'entreprise dans une démarche de progrès continu. Un accompagnement tout au long de l'année permet également d'accompagner la croissance et donc l'impact de l'activité des participations. Ces actions sont réalisées avec le but d'avoir une additionnalité (et participation d'INCO Ventures au Panorama de l'additionnalité - IFIS).	
10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?	Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicite	Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds	Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité possible (par objectif, par stratégie ou par entreprise)		1	2	2	/2	La théorie du changement est explicite dans les documents supports. Le fonds mobilise des fonds gérés par INCO Ventures afin de financer des structures de l'ESS ou à impact qui apportent des solutions innovantes et durables. Tous les investissements sont évalués sur leur impact et risques ESG. Ensuite, l'équipe de gestion et les participations définissent, pour chaque investissement, des objectifs d'impact, en lien avec la thèse d'impact du fonds et les OCDO ciblés par le fonds. Les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact font l'objet d'une collecte annuelle de données. La confrontation des résultats obtenus avec les objectifs fixés permet un dialogue avec l'entreprise sur les améliorations à apporter. Les structures financées sont donc accompagnées sur la mesure d'impact et le contrôle de leurs potentielles externalités négatives.	
11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont décrits de manière générale à l'échelle du fonds	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)		1	3	3	/3	La théorie du changement du fonds dépend de facteurs externes, pris globalement en compte avec la méthodologie INCO Ratings : la méthodologie ne prévoit pas la sélection, ni l'évaluation des projets sur 12 champs d'analyse, relatifs à l'impact, et environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle prend en compte les externalités négatives, notamment au regard des principes de Do No Significant Harm (DNSH) et de Principal Adverses Impacts (PAI). Lors de l'investissement, l'équipe de gestion établit une Feuille de Route Impact en collaboration avec les dirigeants, visant à définir des objectifs d'impact clairs, mesurables et alignés avec la vision et le modèle économique de la société. Enfin, la Feuille de Route Impact est évaluée par une partie indépendante. Chaque année, les données d'impact sont collectées. En cas d'écart significatif, un dialogue est engagé avec l'entreprise. Les externalités négatives sont réévaluées annuellement dans le cadre de la collecte de données Impact et ESG, lors de laquelle les émetteurs fournissent des informations relatives aux PAI (Principal Adverse Impact), en application des standards européens issus de la directive SFDR.	
12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?	Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance	Une ou plusieurs actions sont énoncées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi		1	2	2	/2	Les plans d'action sont systématiques lorsque le risque est matériel. En effet, l'équipe de gestion analyse chaque année si des externalités négatives matérielles ont émergé. Le cas échéant, l'investisseur les adresse en priorité aux sujets dans le Plan d'Action ESC construit annuellement avec les dirigeants.	
13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après l'investissement ne sont pas décrites	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après l'investissement sont décrites de manière détaillée	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après l'investissement sont décrites de manière détaillée, le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérielles		1	2	2	/2	Avant l'investissement, les externalités négatives sont détectées, hiérarchisées et maîtrisées via la méthodologie INCO Ratings décrite ci-dessus. Quant aux sorties, si le fonds Investe Île-de-France Amorceage, créé en 2024, n'a pas encore réalisé de sortie d'investissement, la société de gestion INCO Ventures a déjà pu repérer sa volonté de pérenniser l'impact à travers le choix du repasseur de plusieurs de ses participations. A titre d'exemple, INCO Ventures avait investi, avec le fonds Abilis Impact Investing France, dans l'entreprise Catala, agréée ESUS et impliquée dans l'économie circulaire sur la réduction des déchets plastiques. INCO Ventures a pu identifier des repasseurs partageant sa vision d'impact. Le tour de table fut opéré par des investisseurs à impact. INCO Ventures participe aux travaux de place sur le sujet.	
B) MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE	0	1	2	3		RESULTAT (N) - B	28	/28		
14. Avec quelle systématiquement les émetteurs choisis répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALITATIVE)	Moins de 50% des actifs sous gestion sont investis dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 50% et 70% des actifs sous gestion sont investis dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 70% et 80% des actifs sous gestion sont investis dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Oui, de 80% des actifs sous gestion sont investis dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds		2	3	6	/6	L'ensemble des prospects sont évalués (20 afin de mesurer leur alignement avec les objectifs d'impact du fonds, les prospects avec une note inférieure à 12 ne sont pas retenus. Les émetteurs retenus sont donc tous alignés avec la stratégie du fonds.
15. En prolongement de la question 9, choisissez les actions de contribution les plus significatives (jusqu'à 3) exercées par le fonds pour atteindre ses objectifs de transformation durable et qualifier l'intensité avec laquelle celles-ci sont déployées.						2	13	/18	1. Développement de nouveaux marchés de capitaux ou l'offre est insuffisante : L'additionnalité financière du fonds s'exprime dans son soutien à des entreprises sociales, y compris associatives et coopératives, classées selon l'Institut de la Finance Durable comme des entreprises ayant un "accès officiel" ou "très officiel" aux financements (ESG France, 2022). En particulier, le Fonds Finance des entreprises de l'ESS (au minimum, 70% du portefeuille), connues pour avoir une rentabilité plus faible (ESG France, 2022), et donc des difficultés d'accès au financement, et ce, même dans des périodes prospères (ESG France, 2022). 2. Apport d'un soutien non financier	
15.1 Le fonds fournit-il du capital aux émetteurs à des conditions favorables par rapport à celles prévalant sur le marché ?	Non, le fonds ne fournit pas de financements à des conditions préférentielles	Oui, pour plus de 70% du portefeuille le fonds fournit des financements à des conditions légèrement plus favorables que le marché (taux > 5% de la rémunération ou de la valorisation normale pour des émetteurs de même profil (âge, croissance, profitabilité, risque, etc.))	Oui, pour plus de 70% du portefeuille le fonds fournit des financements à des conditions significativement plus favorables que le marché (taux > 20% de la rémunération ou de la valorisation normale pour des émetteurs de même profil (âge, croissance, profitabilité, risque, etc.))	Oui, pour plus de 70% du portefeuille le fonds fournit des financements à des conditions significativement plus favorables que le marché (taux > 30% de la rémunération ou de la valorisation normale pour des émetteurs de même profil (âge, croissance, profitabilité, risque, etc.))		0	0	0	Marque de référence pour établir rigoureusement ce constat.	
15.2 Le fonds finance-t-il des émetteurs ayant des difficultés à trouver des moyens de financement ?	Non, en majorité le fonds finance des émetteurs qui ont un accès relativement facile aux financements (par grandes entreprises)	Oui, en grande majorité (>70% du portefeuille) le fonds finance des émetteurs qui ont un accès relativement facile aux financements (voir tableau dans la notice)	Oui, en grande majorité (>70% du portefeuille) le fonds finance des émetteurs qui ont un accès relativement facile aux financements (voir tableau dans la notice)	Oui, en grande majorité (>70% du portefeuille) le fonds finance des émetteurs qui ont un accès relativement facile aux financements (voir tableau dans la notice)		3	3	/3	La grande majorité des émetteurs ont un accès très difficile au financement selon la caractérisation de la notice. L'additionnalité financière du fonds s'exprime dans son soutien à des entreprises sociales, y compris associatives et coopératives, classées selon l'Institut de la Finance Durable comme des entreprises ayant un "accès officiel", voir "très officiel", aux financements (IFD, 2024, 23). En particulier, le Fonds Finance des entreprises de l'ESS (au minimum, 70% du portefeuille), connues pour avoir une rentabilité plus faible (ESG France, 2022), et donc des difficultés d'accès au financement, et ce, même dans des périodes prospères (ESG France, 2022).	
15.3 Le fonds apporte-t-il aux entreprises investies un soutien d'un autre ordre que financier (technique, commercial, de gouvernance, de mise en relation, etc.) susceptible d'améliorer leur impact ?	Non, le fonds n'apporte aucun soutien autre que financier aux entreprises investies qui serait susceptible d'améliorer leur impact	Oui, le fonds apporte chaque année aux entreprises investies (représentant plus de 70% du portefeuille) un soutien non-financier susceptible d'améliorer leur impact	Oui, le fonds apporte chaque année aux entreprises investies (représentant plus de 70% du portefeuille) un soutien non-financier susceptible d'améliorer leur impact et le fonds fournit au niveau agrégé des informations décrivant les actions engagées et témoignant de la valeur significative de ces actions (> 0,20% de l'actif du fonds chaque année)	Oui, le fonds apporte chaque année aux entreprises investies (représentant plus de 70% du portefeuille) un soutien non-financier susceptible d'améliorer leur impact et le fonds fournit au niveau agrégé des informations décrivant les actions engagées et témoignant de la valeur très significative de ces actions (> 0,50% de l'actif du fonds chaque année)		3	3	/3	La société de gestion INCO Ventures s'engage auprès de la société et accompagne les dirigeants pour améliorer l'impact de la structure. Cet accompagnement passe notamment par la création d'une Feuille de Route Impact, soutenue par un tiers indépendant, et par un accompagnement sur l'outil Impact Score. Le soutien autre financier se traduit enfin par une participation active aux comités stratégiques, de l'axe technique, notamment en l'habilitation d'impact, ou encore des mises en relations susceptibles d'aider au développement de l'activité et de l'impact. Des ateliers sont également organisés sur des thématiques diverses.	
15.4 Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant des objectifs de transformation durable visés ?	Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, dialogant avec les entreprises dans lesquelles il investit, vote aux assemblées générales et favorise des résolutions relatives aux objectifs de transformation durable visés	Niveau 1 - le fonds fixe aux émetteurs des objectifs détaillés dont la non-atteinte sera susceptible de remettre en cause une part significative (50%) de la rémunération variable des dirigeants, et son soutien au management dans les instances de gouvernance.	Niveau 2 - la documentation contractuelle prévoit la sanction punitrice de l'investissement en cas d'abandon ou de non-atteinte rigoureuse des objectifs de transformation durable.		1	1	/3	L'additionnalité du fonds se matérialise également par l'engagement de l'équipe de gestion dans les instances de gouvernance des entreprises financées, dans le but de défendre les décisions pouvant améliorer l'impact de la structure et son développement. Cette influence s'exerce notamment au travers de dialogues avec les dirigeants et en prenant part aux comités stratégiques de ces entreprises. Ces procédures sont décrites dans la politique d'engagement actionnarial d'INCO Ventures.	

15.5 Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence sur les prix des actifs financiers ?	Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec les objectifs de transformation durable qui sont alignés sur les objectifs de transformation durable	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec les objectifs de transformation durable qui sont alignés sur les objectifs de transformation durable et le fonds recourt régulièrement à des campagnes médiatiques ciblées pour influencer le comportement des émetteurs investis en lien avec les objectifs de transformation durable	3	3	3	La méthodologie INCO Ratings permet d'allouer le capital en lien avec les objectifs de transformation durable du fonds. En effet, la méthodologie INCO Ratings crée ci-dessous permet d'investir dans les entreprises selon leur impact et leurs externalités négatives.				
15.6 Le fonds utilise-t-il activement la communication pour contribuer positivement à la transition durable ?	Non, les communications du fonds ne témoignent pas d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable	Oui, les communications du fonds témoignent systématiquement d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable	Oui, les communications du fonds témoignent systématiquement d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable et le fonds recourt régulièrement à des campagnes médiatiques ciblées pour influencer le comportement des émetteurs investis en lien avec les objectifs de transformation durable	3	3	3	Les communications du fonds témoignent systématiquement d'un attachement à contribuer positivement à la transition durable : actualités communication LinkedIn				
16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives des émetteurs associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote dans les organes de gouvernance d'une manière cohérente avec l'objectif de réduction des externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause ses financements ou son soutien au management dans les organes de gouvernance.	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote dans les organes de gouvernance d'une manière cohérente avec l'objectif de réduction des externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause ses financements ou son soutien au management dans les organes de gouvernance.	1	2	2	Les externalités négatives sont réévaluées annuellement dans le cadre de la collecte de données Impact et ESG, lors de laquelle les émetteurs fournissent des informations relatives aux PAI (Principal Adverse Impact), en application des standards européens issus de la directive SFDR. L'équipe de gestion analyse à cette occasion si des externalités négatives matérielles ont émergé. Le cas échéant, l'investisseur les adresse en priorité aux sujets dans le Plan d'Action ESG construit annuellement avec les dirigeants. Un contrôle interne du respect de l'application de la méthodologie est assuré à la fois par le Responsable Compliance et par le Chief Impact Officer.				
17. Le fonds applique-t-il une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de son impact/contribution (bénéfice d'investissement minimale, choix du moment de sortie, choix du repasseur, etc.) ?	Non	Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds	Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds	1	2	2	Afin de garantir l'additionnalité recherchée, la société de gestion cherche à adopter une vision long terme, capable de produire des effets positifs pérennes. Cela passe notamment par la stratégie de sortie, comme le rappelle le Titre Principe Opérationnel du Management d'Impact (COIM) : la société de gestion INCO Ventures veille à identifier des repreneurs partageant une même vision et une même compétence pour accompagner l'entreprise dans la poursuite du développement de son impact. Si le fonds Invesa In de France Amérigo, créé en 2024, n'a pas encore réalisé de sortie d'investissement, la société de gestion INCO Ventures a déjà pu éprouver sa volonté de pérenniser l'impact à travers le choix du repasseur de plusieurs de ses participations. A titre d'exemple, INCO Ventures avait investi, avec le fonds Abelle Impact Investing France, dans l'entreprise Capital, agréée ESUS et impliquée dans l'économie circulaire sur la réduction des déchets plastiques. INCO Ventures a pu identifier des repreneurs partageant sa vision d'impact. Le tour de table fut opéré par des investisseurs à impact. INCO Ventures participe également activement aux travaux de place sur le sujet (Guide Impact France 2024 et 2026).				
18. Quels moyens le fonds alloue-t-il à la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie ?	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie (analyses, responsable engagement, etc.). La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.	Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en oeuvre opérationnelle de la stratégie (analyses, responsable engagement, etc.). La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.	1	2	2	L'additionnalité du fonds est enfin soutenue par les moyens humains déployés par la société de gestion INCO Ventures. L'équipe représente 63 ans d'expérience en investissement en cumul, et 53 années d'expériences en évaluation extra-financière, toujours en cumul. L'ETP est dédié à l'Impact & ESG. Les moyens humains déployés se complètent avec les experts mobilisés lors des différents comités : acteurs de la Région Ile de France, du fonds Abelle Assurances, et du fonds Inco Investissement. Des comités d'investisseurs ont lieu tous les 15 jours, des comités Impact maximum 6 mois après investissement, et des comités stratégiques tous les 6 mois.				
C) SUIVI DES RESULTATS				0		1	2	3	RÉSULTAT (N) - C	29	70
1. Processus de suivi des résultats, par résultat, en tenant compte de la situation avant investissement et celle après investissement. Une attestation précédente ne peut être considérée				0		1	2	3	TOTAL RESULTATS (N)	14	70
19. Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ?	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 50% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 90% des actifs sous gestion	1	2	2	2	3			
20. Un suivi des évolutions relatives (par rapport à des objectifs spécifiques fixés ex ante par le fonds, à des comparables ou à une tendance passée) des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 50% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 70% des actifs sous gestion	2	2	4	4	4			
20.1 A quel niveau les conséquences des actions des entreprises du portefeuille sont-elles suivies ? (QUESTION BLANCHE)	Il n'y a pas de vérification des conséquences des actions des émetteurs, que ce soit au niveau des réalisations ou des résultats	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (indicateurs)	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (indicateurs)	0	0	0	0	0			
21. Comment l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des objectifs est-elle analysée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuves de niveau 2 ou plus (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuves de niveau 3 ou plus (voir notice)	1	2	2	3	3			
21.1 Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds analyse-t-il les éventuels impacts indirects de ses investissements (par exemple, les effets de déplacement) ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats attendus.	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats attendus.	0	0	0	0	0			
22. Un processus d'amélioration continue des stratégies déployées et des actions réalisées est-il en place ?	Aucun processus d'amélioration continue n'est mis en place	Un processus d'amélioration continue est évoqué mais sans donner de détails.	Un processus d'amélioration continue est en place, avec des points d'écoute et des mesures correctives spécifiques.	1	2	2	2	2			
23. Comment le suivi des externalités négatives (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) des émetteurs est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le suivi des externalités négatives des émetteurs au-delà des objectifs de transformation durable du fonds n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'explications ciblées pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé	Le suivi des externalités négatives des émetteurs au-delà des objectifs de transformation durable du fonds n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'explications ciblées pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé	Le suivi des externalités négatives des émetteurs au-delà des objectifs de transformation durable du fonds n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'explications ciblées pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé	1	2	2	2	2			
24. Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)	Non	Oui	Oui	1	2	2	2	2			
2. Qualité des résultats observés				0		1	2	3	TOTAL RESULTATION	15	70
25. Dans quelle mesure les résultats absolus (i.e., progression ou régression) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Les résultats ou objectifs ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu générale, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié	Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'ordonner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications suivant une logique "comply or explain".	Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'ordonner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications suivant une logique "comply or explain".	1	3	3	3	3			
26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ?	Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu générale, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié	Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'ordonner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications suivant une logique "comply or explain".	Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'ordonner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications suivant une logique "comply or explain".	2	3	6	6	6			
27. A quel point l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	Un faisceau de preuves de niveau 3 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	Un faisceau de preuves de niveau 2 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	1	3	3	3	3			
27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)	Non car aucune analyse des impacts indirects n'a été effectuée	Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	Une analyse scientifique ou quasi-scientifique conclut qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	0	0	0	0	0			
28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?	Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés n'ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une petite minorité (< 50%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés	1	3	3	3	3			
3) COMMUNICATION ET CREDIBILITE				0		1	2	3	RÉSULTAT (N) - D	10	70
29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux éparagnants et investisseurs ?	Le potentiel de contribution du Fonds tel que communiqué aux éparagnants et investisseurs peut être perçu comme trop ambigü par rapport à ce que révèle la présente analyse. Le Fonds se dit à impact sans valider (encore) toutes les conditions nécessaires pour le faire. Questions quantifiantes et score total minimal. La communication peut être qualifiée de mensongère ou de trompeuse.	Le potentiel de contribution du Fonds tel que communiqué aux éparagnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse. Le Fonds se dit à impact sans valider (encore) toutes les conditions nécessaires pour le faire. Questions quantifiantes et score total minimal. La communication peut être qualifiée d'approximative.	Le potentiel de contribution du Fonds tel que communiqué aux éparagnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse. Le Fonds se dit à impact sans valider (encore) toutes les conditions nécessaires pour le faire. Questions quantifiantes et score total minimal. La communication peut être qualifiée d'approximative.	1	3	3	3	3			

30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non	Oui, et le rapport présente de manière synthétique les changements dans les résultats des émetteurs.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur : i) les changements des résultats des émetteurs, et ii) une vue agrégée des actions de contribution d'impact déployées par le fonds.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur : i) les changements des résultats des émetteurs, ii) les actions déployées par le fonds émetteur par émetteur et, lorsque c'est possible, iii) la correspondance entre les deux.	1	3	3 /3	Le rapport d'impact met en avant les réalisations des plans d'action des émetteurs et les actions déployées par l'équipe de gestion pour atteindre ces résultats.
31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?	La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds.	La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "normale" dans la gamme de la société de gestion.			1	1	1 /1	La politique RSE est gérée par le Chief Impact Officer, en lien avec les standards de place.
32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable laquelle est sans aucune incitation ou lien avec des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou impacts mis en œuvre). Ou en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels financiers du fonds sans inclure aussi des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou impacts mis en œuvre).	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable (jusqu'à 20%, ou 10% pour les fonds cotés avant 2023).	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière substantielle (représentant entre 20% et 50% de la rémunération variable).	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière très substantielle (représentant 50% ou plus de la rémunération variable).	1	3	3 /3	Un système de carried interest impact est mis en place sur le fonds.
3) BONUS					RÉSULTAT (N) - €			2 /5
33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...) ?	Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit d'associations.	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des frais de gestion en année N+1.	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des frais de gestion en année N+1.	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit d'associations équivalent à plus de 1% des frais de gestion en année N+1.	1	0	0 /3	Non mis en place
34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou au reporting d'impact pour les entreprises investies ?	Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.	Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations obtenues chaque année).	Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations obtenues chaque année).		1	2	2 /2	Le fonds est notamment associé à Impact2 , événement annuel d'INCO, ouvert au grand public et gratuit.
SYNTHÈSE					RÉSULTAT FINAL (N)			96 /100

Position sur l'échelle

Section A	Théorie du changement (Max = 30)	70
Section B	Matrice des risques (Max = 10)	14
Section C	Matrice des opportunités (Max = 10)	14
Section D	Communication et crédibilité (Max = 10)	10
Section E	Bonus (Max = 5)	20
Score Final	Total (Maximum = 100)	96

